

Communiqué

Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau - Stratégie québécoise sur les aires protégées - L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE : DEUXIEME REGION CIBLEE PAR LE VASTE PLAN D'ACTION QUEBECOIS SUR LES AIRES PROTEGEEES

ROUYN-NORANDA, le 15 juillet /CNW/ - Le ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, a présenté aujourd'hui la décision gouvernementale de procéder, comme prochaine étape du plan d'action québécois sur les aires protégées, à l'identification, à la sélection et à la mise en réserve d'aires protégées représentatives de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

"Le deuxième rendez-vous du plan d'action sur les aires protégées aura lieu en Abitibi-Témiscamingue. Ainsi, au nom de mes collègues des Ressources naturelles, et de la Faune et des Parcs, je suis heureux d'annoncer que, dès l'automne 2002, le gouvernement s'associera au Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue pour mener une campagne d'information régionale sur les aires protégées. La population sera alors informée du plan d'action et du concept d'aires protégées ainsi que des études régionales pour identifier des sites potentiels. Elle sera alors invitée à proposer des milieux qu'elle souhaiterait voir protégés sur le territoire de la forêt boréale dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James, qui comprend une grande partie de l'Abitibi-Témiscamingue", a déclaré le ministre Boisclair.

Cette décision marque la deuxième étape du vaste Plan d'action québécois sur les aires protégées, rendu public le 5 juillet dernier et qui comprend, entre autres, la mise en réserve de 11 milieux naturels représentatifs de la biodiversité de la zone nord-est de la forêt boréale dans les province naturelles de la Côte-Nord, totalisant environ 13 000 km². Ces territoires sont les suivants : un secteur des vieilles forêts de l'île René-Levasseur; une grande partie des monts Groulx; un vaste secteur de forêt résineuse, de tourbières et de landes sèches du lac Gensart; un secteur représentatif des paysages de drumlins du lac Bright Sand; la partie nord du bassin versant de la Matamec; les massifs de forêt de pin gris, de collines et la vallée des lacs Belmont et Magpie; les buttes du Lac aux Sauterelles; plus de 4 000 km² de la magnifique vallée de la rivière Natashquan; un grand territoire sur la côte rocheuse d'Harrington-Harbour; de très vieilles forêts des Basses collines du Lac Guernesé; et des collines calcaires de la région de Brador.

CONSULTATIONS PUBLIQUES REGIONALES SUR LES PROJETS D'AIRES PROTEGEEES

La mise en réserve des aires protégées signifie l'interdiction sur ces territoires de toute activité d'exploitation minière, forestière et énergétique. Seules y seront maintenues les activités actuelles liées à la chasse, à la pêche, au plein air, à la villégiature et à la pratique des activités ancestrales et traditionnelles des nations autochtones. Ainsi, afin d'associer étroitement les populations concernées, le plan d'action québécois prévoit que des consultations publiques seront tenues afin de définir la superficie et les modes de protection les plus appropriés des nouveaux territoires identifiés aux fins d'aires protégées. Aussi, la portée et l'envergure des activités existantes seront au besoin réévaluées lors de consultations publiques.

Ainsi, après la campagne d'information publique qui aidera le ministère de l'Environnement à dresser une liste de sites potentiels en Abitibi-Témiscamingue, une consultation publique régionale sera menée dans un deuxième temps par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en collaboration avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) sur les territoires retenus et mis en réserve.

"Nous voulons être fiers du nouveau réseau d'aires protégées dont nous entendons doter les Québécoises et les Québécois. Nous souhaitons que la population de la grande et belle région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse aussi partager cette même fierté. Ce vaste réseau d'aires protégées que nous

bâtissons ensemble mettra en valeur non seulement notre capacité de faire, notre volonté de protéger notre biodiversité, mais aussi la beauté de nos paysages et leurs potentiels éducatifs et touristiques pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures", a conclu le ministre Boisclair.

L'information concernant la stratégie et le Plan d'action québécois sur les aires protégées est disponible dans le site Internet du ministère de l'Environnement à l'adresse suivante : www.menv.gouv.qc.ca .

SOURCES:

Marie-Johanne Nadeau	Louise Barrette
Directrice de cabinet	Direction des communications
Cabinet du ministre d'Etat aux	Ministère de l'Environnement
Affaires municipales et à la Métropole,	Tél. : (418) 521-3823, poste 4163
à l'Environnement et à l'Eau	
Tél. : (418) 521-3911	

-30-

Autres communiqués diffusés par cet organisme

Envoyez ce communiqué à une adresse électronique

